



1
Jours

Actualité de la jurisprudence en Droit social

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-DRTR-20

Le rythme de mutation de la jurisprudence en droit social est particulièrement soutenu, et une bonne maîtrise de ce domaine exige une mise à jour régulière de vos compétences en la matière. Cette formation d'une journée vous offre un programme parfaitement adapté aux professionnels qui souhaitent se tenir informés des décisions récemment émises par les différentes juridictions.

Objectifs de la formation

- Identifier les principales décisions récentes des juridictions
- Etablir un suivi de l'évolution de la jurisprudence

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Analyser des faits de jurisprudence selon les thématiques suivantes

- Les congés et ponts
- Les accidents du travail
- Les accidents de trajet
- Le règlement et la discipline dans l'entreprise
- La discrimination
- Les clauses du contrat de travail
- La transaction La démission

Après-midi

2. Examiner des faits de jurisprudence (autres thématiques)

- Le licenciement économique



- Le licenciement personnel
- Le harcèlement et la discrimination
- Les CDD et le travail temporaire
- L'après-contrat de travail
- Le travail temporaire
- La modification du contrat de travail
- Le pouvoir disciplinaire
- L'hygiène et la sécurité au travail

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit social

Public cible

Responsable d'entreprise, responsable des RH, collaborateur RH, de cabinet comptable, de centre de gestion, délégué syndical et représentant du personnel

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.



- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



